



Contribution du Conseil de développement pour une politique maritime à
l'échelle du Pays de Brest



Source : rade.brest.fr

 CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DE LA METROPOLE ET DU PAYS DE BREST

18 rue Jean Jaurès – BP 61321 – 29213 BREST CEDEX 1 – Tél. 02 98 00 62 39 – 02 98 33 51 79

Contact : maryse.larpent@conseil-developpement-brest.fr ; alice.gout-roue@conseil-developpement-brest.fr



Commission Maritime du Conseil de développement de la Métropole et du Pays
de Brest

Animateurs : François ARBELLOT, Yvonne BOUVET, Alain OLLIVIER

Membres de la Commission : Jean-Pierre ARNAL, Muriel AVRIT (La Pool), Bernard COLLOBERT, André FITAMANT (Ligue de l'enseignement), Bernard FOURDAN (GRDF), Chantal GUILLERM, Guy JOURDEN (CGT), Yves JULLIEN, Agathe LARZILIERE (PNRA), Natalia LECLERC (UBO), Solenne LE GUENNEC (CDPMEM), Françoise LE LANN (Investir en Finistère), Michel PAILLARD, Jean-Yves PIRIOU (Eau et rivières de Bretagne), I.F.M.

 CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DE LA METROPOLE ET DU PAYS DE BREST

18 rue Jean Jaurès – BP 61321 – 29213 BREST CEDEX 1 – Tél. 02 98 00 62 39 – 02 98 33 51 79

Contact : maryse.larpent@conseil-developpement-brest.fr ; alice.gout-roue@conseil-developpement-brest.fr

Introduction

En 2009, le Grenelle de la mer puis le livre bleu, ont mis en avant 127 mesures concernant le développement durable de la Mer et du Littoral. Elles concernaient même les grands bassins hydrographiques et les bassins versants pour faire une continuité de la haute montagne à la haute mer. Dans ses préconisations figuraient la création d'un Conseil National de la Mer et des Littoraux, de Conseils Maritimes de Façade avec une gouvernance à 5 qui avait montré son efficacité : Etat, élus, syndicats de salariés, ONG, entreprises. Les engagements du Grenelle de la mer ont servi de ressources pour la Stratégie Nationale pour la Mer et le littoral. En 2016, l'Etat, par l'intermédiaire du Ministère de l'environnement (chargé de la politique maritime), élabore une Stratégie Nationale pour la Mer et le Littoral (SNML) qui doit ensuite se décliner dans un Document Stratégique Maritime de Façade sur les 4 Façades actuelles. Les 4 Conseils Maritimes de Façade ont émis un avis sur cette stratégie à partir des contributions écrites transmises par leurs membres.

En parallèle, la Région Bretagne a lancé, sous le pilotage de la Conférence Régionale Mer Littoral (CRML), une vaste consultation des acteurs économiques et sociaux pour co-construire la Stratégie Régionale pour la Mer et le Littoral. En effet, Jean-Yves LE DRIAN, lors de son intervention à la Conférence Régionale de la Mer et du Littoral du 1^{er} avril 2015, a parlé en ces termes : *« quand il est question de mer et de littoral, plus que dans n'importe quel autre domaine, aucun enjeu n'est seulement local, régional, national ou européen ; aucun enjeu n'est uniquement environnemental, social ou économique ; aucun enjeu ne peut être solutionné par un seul acteur. » C'est donc avec cette idée que la seule addition des compétences individuelles ne suffit plus pour répondre efficacement aux enjeux maritimes, que le Conseil régional a proposé à l'Etat en région de co-construire une stratégie régionale pour la mer et le littoral, pilotée par la CRML.»*

La Stratégie Nationale pour la Mer et le Littoral préconise la création d'une Conférence Mer Littoral dans les Régions Maritimes, mais également la fusion des façades Nord Atlantique Manche Ouest (NAMO) et Sud Atlantique (SA) dans une grande façade Atlantique. La Bretagne y serait englobée dans sa totalité. La SNML évoque également la dimension infrarégionale et la nécessité de projets de territoire pour prendre en compte l'ensemble des activités liées à la mer. L'étude du CESER Bretagne sur l'économie maritime préconisait également cette déclinaison territoriale.

De plus dans le cadre du FEAMP territorialisé, un Groupe d'Action Local Pêche Aquaculture (GALPA) est mis en place pour mettre en œuvre le Développement Local par des Acteurs Locaux (DLAL). Ce développement Local concerne bien sûr en priorité certaines activités éligibles au fonds du FEAMP Territorialisé comme la pêche, l'aquaculture, les algues, la transformation des produits de la mer..., mais la Commission Mer Littoral mise en place dans le Pays de Brest a vocation à aborder tous les sujets concernant le développement des activités liées à la mer et au littoral et du volet stratégie mer littoral du Pays. La Commission mer littoral du Pays devrait donc dans sa composition ressembler à celle de la CRML Bretagne et permettre une implication de tous les acteurs socio-économiques du Pays de Brest qui ont une activité liée à la mer. Cette actualité démontre que, quel que soit le niveau des

 CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DE LA METROPOLE ET DU PAYS DE BREST

18 rue Jean Jaurès – BP 61321 – 29213 BREST CEDEX 1 – Tél. 02 98 00 62 39 – 02 98 33 51 79

Contact : maryse.larpent@conseil-developpement-brest.fr ; alice.gout-roue@conseil-developpement-brest.fr

stratégies (Europe, nationale, par façade maritime, régionale, de Pays maritimes...), elles ont toutes un ancrage territorial et donc une influence sur notre territoire.

La connaissance et la compréhension de ces différentes stratégies nécessite un travail d'analyse et une information aux acteurs économiques et sociaux, aux habitants des territoires maritimes. C'est ainsi que le Conseil de développement de la Métropole et du Pays de Brest a décidé de créer une Commission Maritime, afin d'apporter aux collectivités territoriales du Pays de Brest, aux acteurs sociaux-économiques, aux associations, aux milieux culturels et éducatifs un éclairage sociétal sur les activités maritimes et les pistes de développement en matière d'activité et d'emploi, de coopération et de synergies entre les secteurs maritimes, de préservation de l'environnement et de la biodiversité.

Les travaux de la Commission Maritime se sont organisés autour de trois phases :

Phase 1. Un état des lieux (étude de documents existants, rencontres d'acteurs)

Phase 2. Analyse des forces et faiblesses du Pays de Brest en matière d'activités maritimes

Phase 3. Recommandations et propositions pour l'élaboration d'une stratégie maritime à l'échelle du Pays de Brest

Une priorité a été donnée aux aspects développement économique et emploi liés à la mer. Les conclusions résultant des phases de travail 2 et 3 sont présentées à la suite de ce document. La synthèse des travaux préparatoires (phase 1) qui ont servi à l'analyse et à la formulation des recommandations est consultable en fin de document, dans la partie annexes.

Analyse des forces et faiblesses du Pays de Brest en matière d'activités maritimes : les enjeux identifiés

Après deux ans d'activité, François ARBELLOT, Yvonne BOUVET et Alain OLLIVIER, animateurs de la Commission Maritime, ont procédé à la restitution des travaux dont l'objectif était d'identifier l'activité maritime, ses enjeux et ses perspectives d'évolution.

La Commission a consulté de nombreuses études, mené une quinzaine d'auditions d'acteurs publics et privés, ses animateurs se sont déplacés à Concarneau afin d'avoir une meilleure connaissance des activités portuaires dans le sud du département et d'en mesurer les éventuelles complémentarités avec celles du port de Brest. Les animateurs de la Commission ont également été associés à l'élaboration de l'observatoire de l'économie maritime développé par l'ADEUPa Brest-Bretagne.

De ces travaux ressortent les conclusions suivantes : les membres de la Commission Maritime du Conseil de développement considèrent qu'il est urgent de sensibiliser les acteurs au potentiel de développement que représentent les activités liées à la mer et au littoral. L'enjeu est de réussir à développer la valeur ajoutée dans le territoire en facilitant l'installation des entreprises, notamment les plus innovantes, de façon à ce que les investissements réalisés en matière de recherche-développement puissent se concrétiser par des créations d'emploi dans le Pays de Brest.

Concernant la sensibilisation du public, qui passe aussi par les enfants, la Commission remarque que les publics scolaires ne bénéficient pas partout des mêmes actions, malgré des conditions locales favorables (présence de centres nautiques, du Parc Marin d'Iroise etc.). La sensibilisation des élèves dépend avant tout des volontés politiques locales. Par ailleurs, on dénote un net problème d'image des métiers de la pêche et de l'aquaculture dans le Pays de Brest, qui nourrit des conflits. Un travail urgent de sensibilisation et d'information sur les réalités de ces activités est à mettre en œuvre.

De plus, les membres de la Commission constatent que si les acteurs audités (institutionnels, entrepreneurs, associations) se montrent très actifs, la population manifeste également un intérêt pour la question des activités maritimes mais sa mobilisation souffre d'un manque de structuration, d'accompagnement, d'information, etc. Ceci peut sans doute se comprendre en reprenant les termes de conclusion de l'audition de l'Union Maritime de Brest qui demandait une "indispensable affirmation de la volonté politique" sur l'activité maritime, qui est un moyen essentiel pour faire adhérer la population aux enjeux très importants de l'emploi maritime et sur l'évolution à venir, notamment en matière d'Energies Marines Renouvelables. Mobiliser la population autour des enjeux maritimes ne peut se faire que par le vecteur d'une politique maritime soutenue et coordonnée.

Il y a urgence à réfléchir et agir pour mettre en place une organisation, un pilotage (une gouvernance) d'une politique maritime pour le Pays de Brest. Ce sont les élus responsables du Pays de Brest qui peuvent prendre cette initiative qui devra, dès le départ, faire participer les usagers de l'espace maritime.

Recommandations et propositions pour l'élaboration d'une stratégie maritime à l'échelle du Pays de Brest

En résumé, la Commission considère qu'étant donné la richesse maritime du Pays de Brest, il a tout pour réussir à développer l'économie maritime et l'emploi malgré quelques fragilités du milieu naturel (pollution et changement climatique) et du milieu économique et social (donneurs d'ordres exogènes, gestions au fil de l'eau). Elle propose donc aux élus de:

- Prendre conscience de nos atouts maritimes: réserver du foncier portuaire (littoral et maritime) pour contrebalancer la concurrence du secteur tertiaire, développer et soutenir l'éducation et les formations maritimes
- Maintenir et développer l'emploi maritime pour dépasser les difficultés de recrutement pour accroître l'activité et pour renouveler les personnels existants et pallier l'insuffisance des formations professionnelles.
- Valoriser nos ports: développer la multi-activité et les complémentarités (activités maritimes : pêche, aquaculture, nautisme, tourisme, construction et réparations, ... et autres activités économiques)
- Construire un projet et une stratégie maritime pour le Pays de Brest
- ... Elaborer un SCOT maritime!

Dans le détail, les principales préconisations de la commission sont:

- Réfléchir à l'accueil de nouvelles activités maritimes partagées en Penfeld pour faire face aux incertitudes qui pèsent sur le secteur de la défense et sur les choix stratégiques de Naval Group
- Porter l'innovation et le savoir-faire en valorisant les bureaux d'étude et l'ingénierie locale en matière de construction et réparation navale

Les énergies marines renouvelables constituent un enjeu majeur pour le territoire, il est donc proposé de:

- Créer un cluster spécifique EMR à Brest avec partenaires industriels (notamment de rang 1 type Damen, Naval group), institutionnels (Région, Brest Métropole, CCI,...) et d'innovations techniques
- Impliquer la population du Pays de Brest afin de lui faire prendre conscience des enjeux et de limiter les risques de conflits d'usage

Le développement des emplois liés à la mer concerne l'ensemble du Pays de Brest (filières pêche, aquaculture et algues), en mer, sur les littoraux, dans les terres, en ville, à la campagne. Ces activités contribuent à l'attractivité touristique et à l'image du Pays de Brest.

 CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DE LA METROPOLE ET DU PAYS DE BREST

18 rue Jean Jaurès – BP 61321 – 29213 BREST CEDEX 1 – Tél. 02 98 00 62 39 – 02 98 33 51 79

Contact : maryse.larpent@conseil-developpement-brest.fr ; alice.gout-roue@conseil-developpement-brest.fr

Il conviendrait donc de:

- S'appuyer sur la richesse de la mer d'Iroise et sur un acteur exceptionnel, le Parc Naturel Marin d'Iroise, pour faire du Pays de Brest une terre d'expérimentation
- Soutenir les ports en s'appuyant sur des acteurs polyvalents, ancrés sur le territoire
- Mettre en valeur les activités par une labellisation «produit marin d'Iroise»

L'enseignement supérieur et la recherche, reconnu au niveau international, constitue un atout essentiel pour le Pays de Brest, avec 24 unités de recherche, 730 chercheurs et enseignants-chercheurs et 1600 étudiants. Ainsi, il apparaît indispensable de:

- Développer des coopérations internationales autour du bassin Brest-Roscoff-Concarneau
- Affirmer le territoire comme «zone atelier», porteur d'une dynamique économique
- Favoriser le passage de la recherche à l'activité économique et à l'acceptabilité sociale dans le Pays de Brest

Le nautisme représente le tiers des emplois finistériens liés à la mer et au littoral dans 3 activités: les activités encadrées du nautisme (84 structures et 235 ETP), les activités de services, commerciales et industrielles (151 établissements, 1 100 ETP) et les ports de plaisance pour un minimum de 40 emplois ETP. Néanmoins, ce secteur témoigne de fragilités et demanderait plus de soutien. Plusieurs pistes d'actions sont proposées:

- Construire une image à capitaliser pour le tourisme et l'attractivité du Pays de Brest
- Mettre le nautisme, et par lui, la maritimité au cœur de la stratégie «Pays de Brest»
- Créer, coordonner et promouvoir les circuits et les étapes de plaisance des Abers à la Presqu'île de Crozon en passant par la Rade et ses rivières
- S'appuyer sur la plaisance pour développer et dynamiser les économies portuaires
- Aider à la structuration de la gouvernance du secteur au niveau du Pays de Brest dans une logique de cluster (type Cornwall marine network)

La suite de ce document présente le contenu des travaux et l'ensemble des données récoltées qui ont permis à la Commission Maritime d'aboutir aux conclusions développées ci-dessus.

Les annexes se composent d'une note sur les stratégies maritimes aux différentes échelles, un compte-rendu des auditions menées auprès des différents acteurs du territoire, une synthèse des chiffres-clés, et d'un compte-rendu de la visite du Port de Concarneau.



ANNEXES : Travaux préparatoires

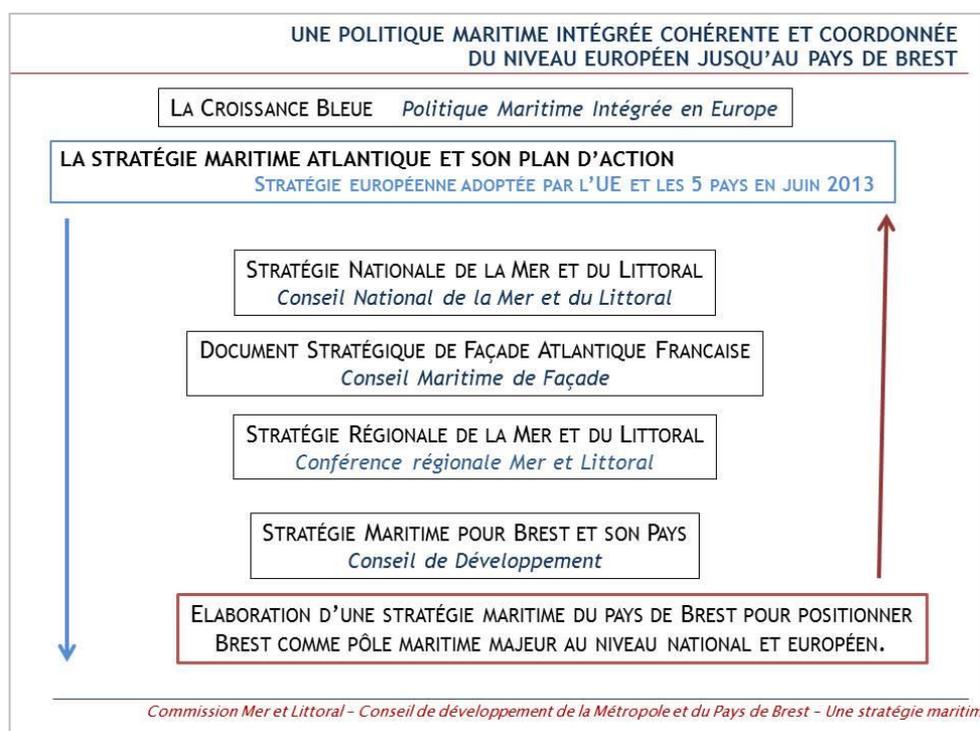
 CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DE LA METROPOLE ET DU PAYS DE BREST

18 rue Jean Jaurès – BP 61321 – 29213 BREST CEDEX 1 – Tél. 02 98 00 62 39 – 02 98 33 51 79

Contact : maryse.larpent@conseil-developpement-brest.fr ; alice.gout-roue@conseil-developpement-brest.fr

ANNEXE 1 : Les stratégies maritimes : de l'échelon supranational à l'échelon local, quels cadres d'action ?

Pour répondre à l'enjeu majeur que constitue l'espace maritime, l'Union Européenne a décidé de se placer en précurseur de ce qu'elle appelle la « croissance bleue », considérant que « la mer et le littoral sont les moteurs de l'économie » et qu'il faut veiller à ne pas reproduire les erreurs faites par le passé dans les modes d'exploitation des ressources terrestres, afin que le développement économique maritime conduise à une « économie bleue durable et compétitive » (COMMISSION EUROPEENNE, 2012). La stratégie « croissance bleue » est une politique maritime intégrée de long-terme qui contribue à la réalisation des objectifs de la stratégie Europe 2020 pour une croissance intelligente, durable et inclusive. Elle se divise en plusieurs stratégies de bassins maritimes, prenant en compte les spécificités environnementales, humaines et économique de chaque zone. Bien qu'impulsée par des mesures de l'Union Européenne, cette croissance bleue ne peut se réaliser qu'à plus grande échelle. Ainsi, la France a publié sa Stratégie Nationale Mer et Littoral (SNML) en février dernier. Pour répondre aux objectifs fixés par la SNML, les façades maritimes élaborent leurs stratégies, à travers les Documents Stratégiques de Façade, eux-mêmes pris en compte dans les politiques et les projets des Régions, des Départements, des Pays, des EPCI...



1- La stratégie maritime européenne

Constatant que « les actions et approches sectorielles ne suffisaient plus pour rendre compte de la complexité du monde maritime et du milieu marin », l'Union européenne prend conscience de la nécessité d'élaborer conjointement l'ensemble des politiques maritimes pour aborder les enjeux de manière plus cohérente et renforcer la coordination entre les différents domaines d'activité liés à la mer. En 2007, la Commission

➤ CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DE LA METROPOLE ET DU PAYS DE BREST

18 rue Jean Jaurès – BP 61321 – 29213 BREST CEDEX 1 – Tél. 02 98 00 62 39 – 02 98 33 51 79

Contact : maryse.larpent@conseil-developpement-brest.fr ; alice.gout-roue@conseil-developpement-brest.fr

européenne propose donc une politique maritime intégrée (PMI), qui sera adoptée et accompagnée d'un plan d'actions précisant les mesures concrètes de sa mise en œuvre. Cette PMI s'inscrit dans une logique de développement durable : son ambition est de tirer le plein potentiel du secteur maritime pour la croissance économique et l'emploi en Europe, sans attenter à la viabilité indispensable des écosystèmes marins. La PMI couvre les thématiques suivantes :

- Croissance bleue
- Données marines et connaissance du milieu marin
- Planification de l'espace maritime
- Surveillance maritime intégrée
- Stratégies par bassins maritimes

Elle vise à coordonner, et non à remplacer, l'ensemble des politiques relatives à des secteurs spécifiques. Elle encadre les politiques maritimes mises en place aux échelons géographiques inférieurs pour assurer une cohérence des objectifs et des moyens mis en œuvre dans chaque territoire d'action.

2 – La stratégie Nationale pour la Mer et le Littoral

La stratégie maritime européenne fixe des objectifs auxquels les Etats membres doivent répondre, en respectant le cadre et les orientations. La France a donc adopté sa Stratégie Nationale pour la Mer et le Littoral (SNML) en février 2017, déclinaison des orientations imposées par la stratégie européenne au niveau national. La SNML s'articule autour de 4 grands objectifs de long terme, complémentaires et indissociables :

- la transition écologique pour la mer et le littoral ;
- le développement de l'économie bleue durable ;
- le bon état écologique du milieu marin et la préservation d'un littoral attractif ;
- le rayonnement de la France.

4 canaux y sont identifiés pour permettre l'atteinte de ces objectifs :

- s'appuyer sur la connaissance et l'innovation ;
- développer des territoires littoraux et maritimes durables et résilients ;
- soutenir et valoriser les initiatives et lever les freins ;
- promouvoir une vision française au sein de l'Union Européenne et dans les négociations internationales et porter les enjeux nationaux.

Pour s'adapter au mieux aux singularités et aux contextes locaux, la Stratégie Nationale pour la Mer et le Littoral est mise en œuvre à l'échelle des façades maritimes en métropole, à travers les documents stratégiques de façade, et à l'échelle des bassins ultra-marins dans les territoires d'outre-mer, à travers les documents stratégiques de bassin maritime. Les documents stratégiques de façade sont composés de quatre sections :

 CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DE LA METROPOLE ET DU PAYS DE BREST

18 rue Jean Jaurès – BP 61321 – 29213 BREST CEDEX 1 – Tél. 02 98 00 62 39 – 02 98 33 51 79

Contact : maryse.larpent@conseil-developpement-brest.fr ; alice.gout-roue@conseil-developpement-brest.fr

1. La situation de l'existant, qui présente l'état des lieux et les enjeux de la façade concernée ;
2. Les objectifs stratégiques et les indicateurs associés, qui définissent l'état idéal que la façade pourrait atteindre à l'horizon 2030, en tenant compte de ses potentialités de développement et de ses points de vulnérabilité ;
3. Les modalités d'évaluation de la mise en œuvre du document stratégique de façade ;
4. Le plan d'action, qui doit permettre, à travers sa mise en œuvre, d'atteindre les objectifs stratégiques fixés

Les documents stratégiques de façade intègrent à la fois la déclinaison de la SNML et du plan d'action pour le milieu marin à l'échelle régionale, à travers une planification de l'espace maritime. Les DSF devront être prêts au second semestre 2018 pour la consultation des instances et du public, avec une adoption finale prévue au printemps 2019.

Le document stratégique de façade Nord Atlantique Manche Ouest.

Extrait du document stratégique de la façade Nord Atlantique – Manche Ouest Vision de l'État sur les enjeux et la projection à horizon 2030 - Version validée le 20/10/2017

7 enjeux dits « intégrateurs » se distinguent pour la façade NAMO :

- *Le bon état écologique du milieu marin et la qualité des eaux territoriales*
- *Une économie maritime performante, garante d'une exploitation durable des ressources marines et des espaces sans dégradation du milieu et sûre pour les populations*
- *La sécurité des biens, des personnes et des activités économiques situées dans les zones basses et/ou soumises à érosion du trait de côte (cultures marines, tourisme, activités industrialo-portuaires)*
- *La capacité d'accueil du littoral, des espaces maritimes et insulaires et leur accès en faveur de la mixité des populations et de leurs activités.*
- *L'appropriation du fait maritime par la société civile, ambition portée par la stratégie nationale de la mer et du littoral, conditionne la mise en valeur de la mer dans toutes ses dimensions.*
- *La connaissance pour notamment préciser le lien entre les pressions anthropiques (et leurs cumuls) et les impacts directs ou indirects sur les écosystèmes et la compréhension du système terre-mer dans un contexte de changement climatique.*
- *La recherche et l'innovation pour une valorisation des expertises et des savoir-faire locaux, mobilisables dans les domaines de l'industrie, des matériaux, des EMR, de la pêche, de l'aérospatiale et de la construction navale maritime et fluviale.*

Ces enjeux intégrateurs servent de socle pour bâtir la vision à concrétiser pour la façade NAMO d'ici à 2030 [...] Les objectifs stratégiques (volet 2 du DSF à travailler au 1er semestre 2018) définiront la feuille de route à mettre en œuvre pour atteindre cet état souhaité pour la façade.

 CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DE LA METROPOLE ET DU PAYS DE BREST

18 rue Jean Jaurès – BP 61321 – 29213 BREST CEDEX 1 – Tél. 02 98 00 62 39 – 02 98 33 51 79

Contact : maryse.larpent@conseil-developpement-brest.fr ; alice.gout-roue@conseil-developpement-brest.fr

3 - La Stratégie Régionale de la Mer et du Littoral

La Stratégie Régionale pour la Mer et le Littoral (SRML) a pour ambition de faire de la mer un vecteur du développement durable de la Bretagne, à l'horizon 2040. Il s'agit de conjuguer enjeux environnementaux, économiques et sociétaux avec l'immense potentiel maritime breton, à moyen et court terme.

La SRML est en construction depuis le printemps 2016. Depuis son lancement en 2009, la « Conférence Régionale de la Mer et du Littoral » est devenue un rendez-vous annuel attendu des acteurs de la mer en Bretagne. Il s'agit d'un lieu d'information et de débat pour proposer, définir et évaluer les actions stratégiques à mettre en œuvre, construire ensemble des réflexions. La Conférence Régionale de la Mer et du Littoral a donc été l'occasion d'échanger autour de la construction de la SRML. Lors de son édition 2017, **les participants ont pu échanger** au travers de tables rondes et d'ateliers participatifs, **sur les projets et actions menées dans les 10 dernières années**, dans une démarche de gestion intégrée de la zone côtière (GIZC), d'en ressortir les points forts et points faibles, les **réussites et échecs** et de **dégager des priorités d'actions** à court terme et à l'horizon 2040, en identifiant les conditions nécessaires à leur succès. Par petits groupes de 6 à 8 personnes, les participant.e.s ont réfléchi à des propositions d'actions à intégrer à la SRML, et aux synergies à créer pour les mettre en œuvre. Le compte-rendu de ces échanges est disponible dans la suite de ce document.

4 - Quelle stratégie pour le Pays de Brest ?

Chaque échelon territorial décline sa stratégie maritime dans un emboîtement de documents centrés sur des enjeux de plus en plus locaux. Ainsi se pose la question de la déclinaison de ces stratégies à l'échelle locale, qui se trouve être l'échelle de l'action. C'est pourquoi, le Conseil de développement de la Métropole et du Pays de Brest a décidé de se saisir de la question : « Quelle stratégie maritime pour le Pays de Brest ? ».

Dans ce cadre de la première étape de cette réflexion, le Conseil de développement a mené 10 auditions auprès d'acteurs du territoire impliqués dans les activités maritimes ou ayant une bonne connaissance des enjeux qui leur sont liés. Ces auditions rentraient dans le cadre de la réalisation de l'état des lieux. Les résumés de ces auditions sont à lire à la suite de ce document.

ANNEXE 2 : Synthèse des auditions avec les acteurs de la mer dans le Pays de Brest

- Propos introductif : les enjeux et le potentiel de développement

Francis KLETZEL, DDTM du Finistère (Chef du service Economie et Emploi Maritimes, Délégation à la Mer et au Littoral)

L'enjeu majeur est de concilier croissance économique et préservation des milieux marins. La question est : comment faire en mer ce que l'on n'a pas réussi à terre ?

- **Dans le domaine des énergies** : Comment développer les énergies marines entre les zones protégées (Natura 2000, PNMI, ...), les zones militaires, les zones de pêche à forte pression ? Les espaces potentiellement disponibles en mer sont rares. En revanche, la pointe bretonne, entre la Manche (Baie de Saint-Brieuc) et l'Atlantique (Iles du Ponant) pourrait réellement se positionner en premier plan dans la filière des énergies marines française. Elle est capable d'offrir des espaces d'innovation, de constructions, d'assemblage, de maintenance off-shore, voire de mise en œuvre d'une ferme éolienne. Il faut miser sur la communauté d'innovation du Pôle Mer (développement de micro-niches sur des complémentarités de compétences), mais aussi jouer de l'avantage géographique que présente la Rade, des polders et des infrastructures portuaires à disposition. Enfin, il faut prendre en compte la saturation potentielle du port de Saint-Nazaire en termes d'espace et de capacité d'accueil, et de ses moyens humains et techniques disponibles.
- **Dans le domaine de la pêche** : Les espaces maritimes situés aux abords des côtes font l'objet de nombreuses convoitises. Les unités de pêche de la pointe bretonne exploitent fortement cet espace et les espèces qui s'y trouvent. Dans le même temps, d'autres flottes vont pêcher au large, dans des zones où le rendement maximum durable est déjà atteint. Dans les années 1990 et 2000, les aides à la transformation des flottilles européennes (et donc françaises) ont permis le désengagement de la flottille lointaine et une utilisation plus soutenue des mers de proximité. L'équilibre est fragile et la surveillance des espèces côtières se doit d'être rigoureuse pour maintenir une bonne qualité des milieux, dont dépend la pérennité des activités de pêche.
- **Les nouvelles générations** : L'arrivée de générations mieux formées de producteurs, en mer, sur l'estran, à terre, dans les laboratoires de recherche et d'innovation, doit faciliter la transmission de connaissances sur le milieu marin, mais aussi sur les circuits de transformation et de commercialisation (valorisation des circuits courts, tant pour les poissons que pour l'énergie). Il s'agit là d'un véritable enjeu dans une période où tant d'entreprises sont en cours de transmission (départ en retraite).
- **La stratégie maritime nationale** : Il faut appréhender ce document comme une impulsion donnée par l'Etat, une intention collective, et s'en emparer pour construire

➤ CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DE LA METROPOLE ET DU PAYS DE BREST

18 rue Jean Jaurès – BP 61321 – 29213 BREST CEDEX 1 – Tél. 02 98 00 62 39 – 02 98 33 51 79

Contact : maryse.larpent@conseil-developpement-brest.fr ; alice.gout-roue@conseil-developpement-brest.fr

un développement au niveau local, complémentaire des autres territoires. Elle va / doit être prise en compte peu à peu dans les documents d'urbanisme, du SCOT jusqu'aux PLU, en s'intéressant à l'occupation du foncier, les dessertes littorales, les ports, les quais, les parkings, les plages, l'organisation des sites et des activités. Des réflexions sur les modes de gouvernance comme la gestion intégrée des zones côtières (GIZC) sont déjà présentes dans le Pays de Brest. Ces nouvelles approches doivent aider les communes à choisir leurs stratégies de développement en envisageant de manière articulée les différentes activités et les différentes échelles géographiques.

- **La gouvernance et la concertation :** L'amélioration de la connaissance sur le milieu marin est un avantage que Brest doit exploiter, tant sur les outils de concertation que sur le développement de technologies innovantes. En effet, il est possible de citer à titre d'exemple la gestion concertée mise en œuvre au sein du Parc naturel marin d'Iroise, qui constitue un laboratoire en la matière, pour concilier la préservation des milieux, les pêches (professionnelles et de loisir) et les autres activités économiques. Par ailleurs, les évolutions technologiques en termes de sûreté maritime (surveillance, instrumentation, contrôle des milieux,...), en biotechnologies (écloserie, algoculture, transformation, valorisation,...) est un véritable atout pour le développement de la Rade.

En s'appuyant sur les outils, institutions, acteurs du territoire de (PNMI, UBO-IUEM, IFREMER, Comité des pêches, Agence française de la biodiversité, ...), le Pays de Brest peut bénéficier d'une expertise exceptionnelle et créer une véritable dynamique de concertation.

❖ Approche sectorielle des activités économiques : l'exploitation des ressources biologiques

- *Le secteur de la pêche : Comité départemental des pêches et des élevages marins*

Le Pays de Brest rassemble une flottille de 130 à 150 bateaux, dont 90% font moins de 12 mètres et la moitié officie en Rade de Brest. Pour l'essentiel, il s'agit d'une flottille polyvalente, permettant la pratique de différentes techniques de pêche, afin de s'adapter au mieux à la présence saisonnière des diverses espèces (filet, casier, ligne). Certains types de pêche pratiqués dans la Rade de Brest sont assez spécifiques, comme la drague de coquillages (coquilles St-Jacques et pétoncles), la capture de gros crustacés (au filet et au casier), et la pêche des algues.

Dans le Pays de Brest, les activités liées à la pêche sont porteuses de plus de 700 emplois, dont 435 sont des emplois de pêcheurs. On compte 17 sites offrant des installations portuaires destinées à la pêche, implantés entre Brignogan au nord et Morgat au sud.

Le port de Brest accueille la criée, spécialisée dans les coquillages et crustacés. Celle-ci enregistre un volume de 1700 tonnes annuelles, dont 400 tonnes de coquilles. En Rade de Brest, la pêche des coquillages est une activité qui a intégré depuis les années 1950 la fragilité de la ressource et sa nécessaire gestion.

➤ CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DE LA METROPOLE ET DU PAYS DE BREST

18 rue Jean Jaurès – BP 61321 – 29213 BREST CEDEX 1 – Tél. 02 98 00 62 39 – 02 98 33 51 79

Contact : maryse.larpent@conseil-developpement-brest.fr ; alice.gout-roue@conseil-developpement-brest.fr

Pour soutenir la filière, une approche de gestion entre scientifiques (CNEXO/IFREMER) et professionnels a été développée, permettant d'expérimenter pour repeupler la Rade en coquillages.

Mais la Rade est un milieu fragile qui subit plusieurs contraintes sanitaires (toxine ASP notamment), et écologiques (nécessaire préservation de la ressource en maerl). Ainsi, la pêche aux coquillages est fortement contrôlée, mais il est très difficile pour les professionnels spécialisés de reporter leur activité sur d'autres espèces ou d'autres types de pêche. Les pêcheurs se sentent démunis face à ces phénomènes et moins accompagnés par les scientifiques que dans les années 1980.

Ces divers éléments contribuent à faire baisser le nombre de navires en Rade, et donc dans le Pays de Brest (- 44% en 15 ans), diminuant l'activité de l'ensemble de la filière (autres pêcheries, criée, écloserie, mareyeurs,...). La dégradation du milieu marin peut aussi véhiculer une mauvaise image pour le territoire.

- *Le secteur de la conchyliculture : Comité régional de conchyliculture Bretagne-Nord*

Dans le Pays de Brest, on dénombre 51 établissements de conchyliculture appartenant à 31 sociétés différentes. Le secteur de la conchyliculture emploie 300 personnes, représentant 180 ETP. Annuellement, 2350 tonnes d'huîtres, 84 millions de naissins et 1400 tonnes de moules sont produites dans le Pays de Brest.

L'activité conchylicole est très dépendante de facteurs extérieurs :

- La qualité des milieux naturels qui influe sur la quantité et la qualité de la production
- Les phénomènes biologiques difficiles à prévoir et à contenir (notamment les épidémies)
- La présence de prédateurs (oiseaux marins, dorade royale)

La conchyliculture est d'autant plus vulnérable que la production est peu diversifiée. Les variations répétitives de la qualité des milieux ont conduit à des vagues de production irrégulières en France. Depuis 1996, la filière ostréicole connaît une chute de production (140.000 tonnes en 1996 à moins de 80.000 tonnes actuellement).

Cela est essentiellement dû à la qualité microbiologique de l'eau globalement insatisfaisante malgré les efforts entrepris par les collectivités territoriales (le classement sanitaire reste en B dans le Pays de Brest, même s'il progresse), qui permet à des phytoplanctons nocifs de se développer. Ces épisodes peuvent amener à la suspension des ventes, voire à la mortalité d'importants stocks.

Le faiblissement de la production est également dû à des difficultés structurelles pour les entreprises, qui réduit le nombre de producteurs en activité. D'une part, les chefs d'entreprises du secteur sont vieillissants (45% des chefs d'exploitation ont plus de 55 ans) et font face à des difficultés pour assurer la reprise de leur activité. D'autre part, le développement des exploitations conchylicoles nécessite une implantation en mer, couplée à une installation terrestre située à proximité directe. La raréfaction des espaces disponibles et exploitables sur le littoral contraint le développement et l'expansion des activités conchylicoles, qui se heurtent par ailleurs à des conflits d'usage et à une acceptation difficile de la part des populations locales (autochtones ou néo-littorales).

 CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DE LA METROPOLE ET DU PAYS DE BREST

18 rue Jean Jaurès – BP 61321 – 29213 BREST CEDEX 1 – Tél. 02 98 00 62 39 – 02 98 33 51 79

Contact : maryse.larpent@conseil-developpement-brest.fr ; alice.gout-roue@conseil-developpement-brest.fr

Les perspectives de développement passent donc par une diversification des productions, de la polyculture combinant plusieurs espèces ou multi-trophique, et aussi une diversification des activités. Une ouverture vers le public est souhaitable (visite de parcs, d'établissements, parcours de découvertes,...) pour donner envie aux jeunes de s'orienter vers ces métiers et améliorer la connaissance du public et donc son acceptation de l'activité.

- *La filière algues : Chambre syndicale des algues et végétaux marins*

La Chambre Syndicale des Algues et des Végétaux Marins est une organisation professionnelle qui regroupe les entreprises de valorisation et de transformation des algues et plantes de bord de mer. Le rôle de la Chambre est de veiller aux intérêts professionnels de ses membres, de représenter la profession au sein des structures officielles liées à son activité, de faciliter les rapports entre ses membres et leurs relations avec l'administration. L'ensemble de ces entreprises est principalement localisé en Bretagne.

Les transformateurs manquent de ressources, de récoltants, surtout pour les algues industrielles, car les récoltants de rive vont plutôt vers l'algue alimentaire, et que la récolte est saisonnière, donc qu'il est difficile de stabiliser les récoltants... il y a de moins en moins de récoltants.

Pour récolter, la licence de pêche est obligatoire (33 licences actuellement) et peut coûter cher, augmentant la pression sur la ressource dans certaines zones (les plus accessibles) et négligeant des espaces et des espèces plus intéressantes pour les industriels. Il faut donc réglementer et surveiller les prélèvements. Molène est ainsi très sous-exploitée, car il y a besoin d'un bateau professionnel pour s'y rendre.

Il convient d'être attentif à la qualité des produits, et donc de l'eau, notamment si on souhaite une appellation « algues bio ».

- Il n'y a pas aujourd'hui de filière algues
- Le marché est très désorganisé (besoin d'une criée de l'algue ?)
- Une menace importante pèse sur ce secteur d'activité : le réchauffement de la mer : une élévation de 0,5°C de la température de l'eau peut anéantir une espèce.

- ❖ Les réseaux d'acteurs et la gouvernance des espaces et activités maritimes

- *La politique régionale : P. Karleskind, Vice-président chargé de la mer et des infrastructures portuaires*

Aujourd'hui, suite à la loi NOTRE, la région est propriétaire de 30 ports. La Bretagne est la première région maritime de France et depuis plusieurs années elle a développé une politique ambitieuse en la matière. La mer constitue un potentiel de développement économique immense. Ainsi, même si la Région n'a aucune compétence sur le domaine maritime, sa compétence en matière de développement économique l'oblige à élaborer une vision maritime. Pour cela, elle devra faire en sorte que les acteurs se rencontrent pour élaborer des objectifs communs et développer de la valeur au regard des questions

➤ CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DE LA METROPOLE ET DU PAYS DE BREST

18 rue Jean Jaurès – BP 61321 – 29213 BREST CEDEX 1 – Tél. 02 98 00 62 39 – 02 98 33 51 79

Contact : maryse.larpent@conseil-developpement-brest.fr ; alice.gout-roue@conseil-developpement-brest.fr

maritimes. Pour cela, dès 2004, dans le cadre de la charte des espaces côtiers bretons, elle crée la Conférence Régionale Mer et Littoral co-présidée avec l'Etat.

Même si elle est l'un des financeurs, la Région est davantage une collectivité « de projet » que « d'action ». Pour agir localement, elle s'appuie sur les collectivités locales et elle fait le choix de privilégier le Pays car c'est un échelon au niveau duquel on peut élaborer une stratégie de développement territorial, mobiliser les acteurs et coordonner la mise en œuvre.

D'un point de vue sectoriel :

Les énergies marines renouvelables :

Dans le domaine des EMR, la jeunesse du modèle de développement économique, les incertitudes, les difficultés de prévoir leur développement obligent à faire des paris sur l'avenir. Celui que fait la Bretagne, c'est celui de l'éolien flottant et de l'hydrolien car la région dispose de peu de fonds marins propices à l'éolien posé. Dans le territoire du Parc National Marin d'Iroise, les appels à projets sont en cours d'élaboration pour les hydroliennes avec une partie « dérisquage » pour éviter des contentieux trop lourds.

La construction, réparation navale : concurrence ou complémentarité ?

La Région a souhaité être gestionnaire des ports de construction navale, notamment celui de Concarneau. L'objectif est d'organiser l'émulation et d'éviter une concurrence contreproductive entre Brest, Concarneau et Lorient.

La pêche :

La Région souhaitait reprendre tous les ports de pêche mais les Conseils départementaux des Côtes d'Armor et du Finistère ont souhaité conserver les leurs. Dans le Pays de Brest, il faut veiller à conserver la spécificité locale de haute qualité et de pêche durable.

Les algues :

Le secteur des algues présente des enjeux et un très fort potentiel de développement économique avec de gros projets d'investissement et des entreprises qui connaissent une croissance à 2 chiffres. Les modèles d'exploitation, le développement de l'algoculture sont encore à approfondir et le potentiel scientifique que représente ce secteur est très élevé.

Le littoral :

Le littoral est soumis à une forte pression à la fois environnementale (risques maritimes, érosion...) et en terme d'occupation du sol et d'activités (problème de l'accès à la mer – étude menée par Investir en Finistère). Il est essentiel d'intégrer le littoral dans tout projet de développement territorial (SCOT, PLUi, documents d'urbanisme ...). Dans le domaine économique il serait judicieux de suivre la préconisation du CESER, à savoir la planification de zones économiques (ZEMIR : Zones d'Economie Maritime d'Intérêt Régional). Pour cela, il serait intéressant d'interroger les dirigeants d'entreprises sur leurs besoins futurs.

Au sein du parc marin, les relations se sont apaisées. Dans une préoccupation environnementale, les industriels des algues et les professionnels de la pêche ont fait évoluer leurs pratiques.

De même, la labellisation « Port propre » suscite de plus en plus d'intérêt.

- *Le secteur du nautisme : François Arbellot*

En 2013, le Nautisme dans le Pays de Brest représentait 1 378 emplois ETP.

La plaisance doit faire face à de nombreux défis. Le Pays de Brest devrait :

- Développer une vision « bassin de navigation » et considérer la plaisance à l'échelle de la Rade entière.
- Travailler sur la recherche de complémentarités et de coopérations entre les équipements pour offrir les meilleures conditions d'activité aux entreprises, les meilleurs services aux plaisanciers, développer les escales, promouvoir et vendre ensemble, ...

En effet, le Pays de Brest se caractérise par :

- Un tissu d'entreprises réparties sur le territoire avec un pôle sur Brest-Moulin Blanc
- Plusieurs ports de plaisance ne disposant pas d'une zone d'activité suffisante pour répondre aux besoins des plaisanciers (maintenance, accastillage, shipshandlers...), à l'exemple du Port du Conquet et de son projet de développement porté par les acteurs locaux.
- Des problèmes rencontrés par des petits chantiers d'entretien en termes de locaux et par conséquent de conditions de travail difficiles, de recrutement de personnel, d'accès à la mer...
- Un manque de centres de formation aux métiers de la mer et du nautisme
- Des opérateurs mobilisables pour recycler les épaves
- La nécessité d'une politique commune à l'ensemble du Pays de Brest sur le foncier portuaire afin de favoriser l'installation et le développement des entreprises

L'ambition de croissance économique de la filière nautique devrait s'inscrire dans une logique de cluster.

- *L'Union Maritime de Brest (UMBR)*

L'Union Maritime de Brest et de sa Région regroupe une cinquantaine d'entreprises et représente 2000 salariés de métiers directement ou indirectement liés au domaine maritime.

L'Union Maritime souligne une importante difficulté liée à l'espace industriel portuaire : il est menacé et doit faire l'objet d'une vigilance constante, notamment vis-à-vis du développement du tertiaire.

Afin de soutenir la réparation navale et d'améliorer sa compétitivité, les professionnels ont obtenu l'assurance qu'un élévateur à bateaux de 450 tonnes sera construit et mis en service à l'automne 2019. Les professionnels soulignent également les difficultés auxquelles ils sont confrontés face à l'opposition lorientaise et concarnoise lorsque des projets d'investissement à Brest sont envisagés.

Les principaux freins identifiés au développement des activités industrialo-portuaires de Brest et sa région sont les suivants :

- Difficultés de recrutement
- Lourdeurs administratives

 CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DE LA METROPOLE ET DU PAYS DE BREST

18 rue Jean Jaurès – BP 61321 – 29213 BREST CEDEX 1 – Tél. 02 98 00 62 39 – 02 98 33 51 79

Contact : maryse.larpent@conseil-developpement-brest.fr ; alice.gout-roue@conseil-developpement-brest.fr

- Difficultés d'accès à la formation continue en particulier pour les personnes de plus de 25 ans
- Réformes en matière d'habitat (modification de la loi Pinel) et leur impact sur le secteur de la construction qui génère beaucoup de trafic portuaire
- Manque d'affirmation de la volonté politique : l'Union Maritime regrette l'insuffisance de dialogue entre politiques, CCI et professionnels (cf. port du Château). Face à la concurrence des autres ports, notamment bretons

L'Union Maritime envisage les pistes suivantes pour l'avenir :

- Le Polder et les énergies marines renouvelables est un bon levier de développement pour la région brestoise. Néanmoins, les professionnels s'interrogent sur les capacités d'accueil à quai des bateaux d'accompagnement. Ils considèrent également que la réussite de ce projet de diversification devra s'accompagner d'un travail de sensibilisation et d'information important en amont.
- Le développement de la plaisance serait à encourager, mais les professionnels se heurtent à des difficultés foncières et un manque d'espace mobilisable.
-

- *Le Campus Mondial de la Mer*

Le Campus Mondial de la Mer est une démarche pour le développement de l'économie maritime durable (la « croissance bleue ») Cette démarche a été engagée conjointement par les structures fédératives de la communauté des sciences et technologies marines de la Bretagne Occidentale, sous l'impulsion de Brest métropole océane : Europôle Mer, Pôle Mer Bretagne Atlantique et Technopôle Brest-Iroise. Elle réunit les universités et écoles d'ingénieurs, les entreprises, les établissements de recherche nationaux et collectivités territoriales...

Le Campus Mondial de la Mer vise à regrouper en un pôle de compétitivité toutes les initiatives et activités qui touchent aux sciences et technologies marines sur un secteur géographique s'étendant de Lorient à Roscoff. Pour ceci, le Campus s'appuie sur trois entrées : les entreprises, l'enseignement supérieur et la recherche, et les collectivités territoriales. Il est pertinent pour porter et afficher les politiques de recherche et d'innovation autour du maritime à la pointe de la Bretagne.

Le Campus Mondial de la Mer souhaite que soit élaborée une stratégie maritime de l'Ouest Breton et y contribuer.

Du point de vue du Campus, les actions à mettre en œuvre dans le Pays de Brest seraient les suivantes :

- Mettre au point un réseau de RH pour un contexte d'emploi non-permanents : les cadres et techniciens sont souvent embauchés en CDD pour des projets de recherche courts (de 1 à 5 ans). Il serait intéressant de créer un réseau permettant de conserver ces personnes dans la région lorsqu'elles passent d'un projet à l'autre
- Elargir le bassin d'emplois à toutes les entreprises (publiques, privées, associatives,...)
- Accompagner l'accueil du conjoint des cadres recrutés pour faciliter la mobilité des travailleurs qualifiés vers le Pays de Brest
- Faciliter l'accueil de grands événements

- Mettre en avant les grands labos/domaines de recherche et développement où l'expertise CMM est la meilleure (ex : changement climatique, observation spatiale,...) cela doit avoir un effet d'entraînement sur les autres
- Faire connaître l'influence de ce grand centre régional/national/mondial de recherches sur la mer pour trouver un bouclage vertueux entre ces chercheurs et le développement économique et social du territoire (à travers des actions d'innovations, de clusters, en fluidifiant l'emploi entre les centres de recherches et les entreprises...)
- Reprendre le modèle de créations d'entreprises utilisé dans le secteur du numérique et voir si cela peut marcher pour les domaines maritimes, même si les spectres sont très différents. Le CMM doit être un accélérateur de développement, doit bousculer les habitudes...
- Avoir des actions de communication vers le grand public pour montrer l'impact fondamental du maritime dans notre société (par exemple : création de navires-écoles civils pour éduquer le public à la mer)

- *Le cluster Algues du Pôle métropolitain du Pays de Brest*

Mise en place d'un cluster « Algues » (Breizh'alg) pour structurer la filière algues en Bretagne. A l'issue d'une étude réalisée par la CCI en 2014/2015, qui a permis de recenser les potentialités et les avis et envies des acteurs de la filière, surtout des entreprises de transformation, il est apparu nécessaire d'œuvrer collectivement pour booster la filière.

Les enjeux :

- Recherche, développement et transfert. S'appuyer sur l'existant, en lien avec le développement du Campus mondial de la Mer
- Mise en réseau des acteurs de la filière
- Peser sur le cadre normatif et réglementaire
- Développer l'analyse et le suivi de la biomasse

- *Le Parc Naturel Marin d'Iroise*

Le PNMI est coordonnateur, acteur-animateur d'une gestion concertée des diverses activités qui s'y déroulent en mettant toujours en avant trois objectifs : la connaissance du milieu marin, la protection de l'espace maritime et le développement durable des activités dépendantes de la mer.

La gestion du Parc présente un modèle de gouvernance original, équilibré et défini par le plan de gestion installé au moment de sa création. Le Conseil de gestion rassemble 49 membres représentant l'Etat, les collectivités territoriales, les professionnels, les usagers, les associations de protection de l'environnement et des personnalités qualifiées. C'est une instance politique, juridique (qui donne des avis conforme sur des projets lorsque les acteurs de l'Etat le lui demandent) et une instance financière qui gère et attribue des subventions pour les actions se déroulant dans le Parc.

L'apport du Parc Naturel Marin d'Iroise sur l'économie locale concerne plusieurs secteurs mais n'est pas vraiment mesuré à ce jour (pas de comparaison entre état initial et état actuel) :

 CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DE LA METROPOLE ET DU PAYS DE BREST

18 rue Jean Jaurès – BP 61321 – 29213 BREST CEDEX 1 – Tél. 02 98 00 62 39 – 02 98 33 51 79

Contact : maryse.larpent@conseil-developpement-brest.fr ; alice.gout-roue@conseil-developpement-brest.fr

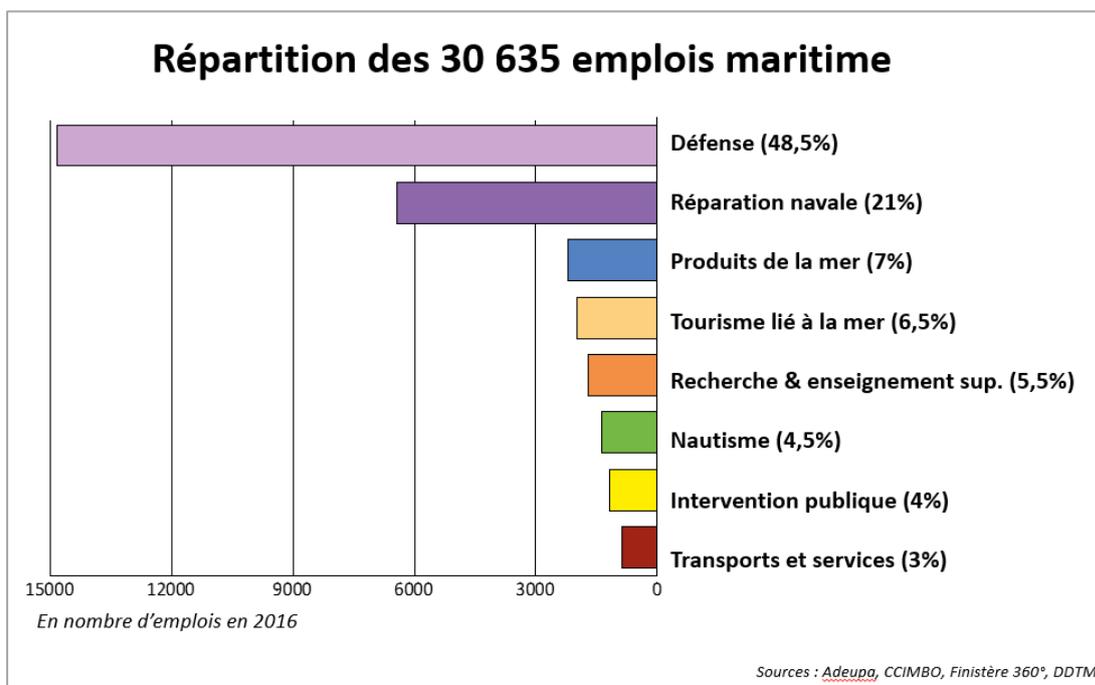


- Préservation de l'environnement
- Reconnaissance internationale
- Préservation des ressources
- Argument de vente
- Attractivité touristique
- Communication sur l'Iroise Labellisation
- Algues de rive BIO
- Ormeaux de Molène
- Travail avec les pêcheurs
- Soutien financier
- Dynamisme et attractivité
- Appels à projet

Dix ans après sa création, le PNMI doit intégrer de nouvelles problématiques comme l'impact de l'implantation de champs de productions énergétiques en Mer d'Iroise, l'implantation de structure de production agricole, etc, et surtout le lien effectif avec les services de l'Etat sur les activités dans et autour du Parc.

ANNEXE 3 : Synthèse des chiffres clés de l'emploi maritime dans le Pays de Brest

| RÉPARTITION DE L'EMPLOI MARITIME | |
|---|---|
| Défense | 14 850 |
| Réparation navale | 6 435 |
| <i>Naval group</i> | 2 720 |
| <i>Équipementiers</i> | 2 330 |
| <i>Réparation civile</i> | 760 |
| <i>BET et ingénierie</i> | 620 |
| Produits de la mer | 2 220 |
| Tourisme lié à la mer | 2 000 (<i>estimations</i>) |
| Recherche et enseignement sup. | 1 700 |
| Nautisme | 1 380 (<i>chiffres Nautisme en Finistère</i>) |
| Intervention publique | 1 180 |
| Transports maritimes et services | 870 |
| <i>sous-total activités civiles</i> | 17 785 |
| TOTAL des emplois maritimes | 30 635 ETPT |



➤ CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DE LA METROPOLE ET DU PAYS DE BREST

18 rue Jean Jaurès – BP 61321 – 29213 BREST CEDEX 1 – Tél. 02 98 00 62 39 – 02 98 33 51 79

Contact : maryse.larpent@conseil-developpement-brest.fr ; alice.gout-roue@conseil-developpement-brest.fr

Etat des lieux : Observatoire de l'économie maritime du Pays de Brest

ÉCONOMIE BASSIN DE BREST

L'ÉCONOMIE MARITIME DU BASSIN DE BREST

#1 | Novembre 2018

OBSERVATOIRE | Note d'analyse

OBSERVATOIRE ÉCONOMIE MARITIME

Suivre l'évolution des effectifs suivant dix domaines activités INSEE

Évaluer les effectifs 2018 par domaine INSEE

Comparer le Pays de Brest à la Région, au National

Avoir un outil de pilotage de la stratégie maritime régionale

N'INTÈGRE PAS LES EMPLOIS TOURISTIQUES

CCI MÉTROPOLITAINE
BRETAGNE OUEST
Brest

ADEUPa
BREST • BRETAGNE



27 000
emplois dans le
pays de Brest

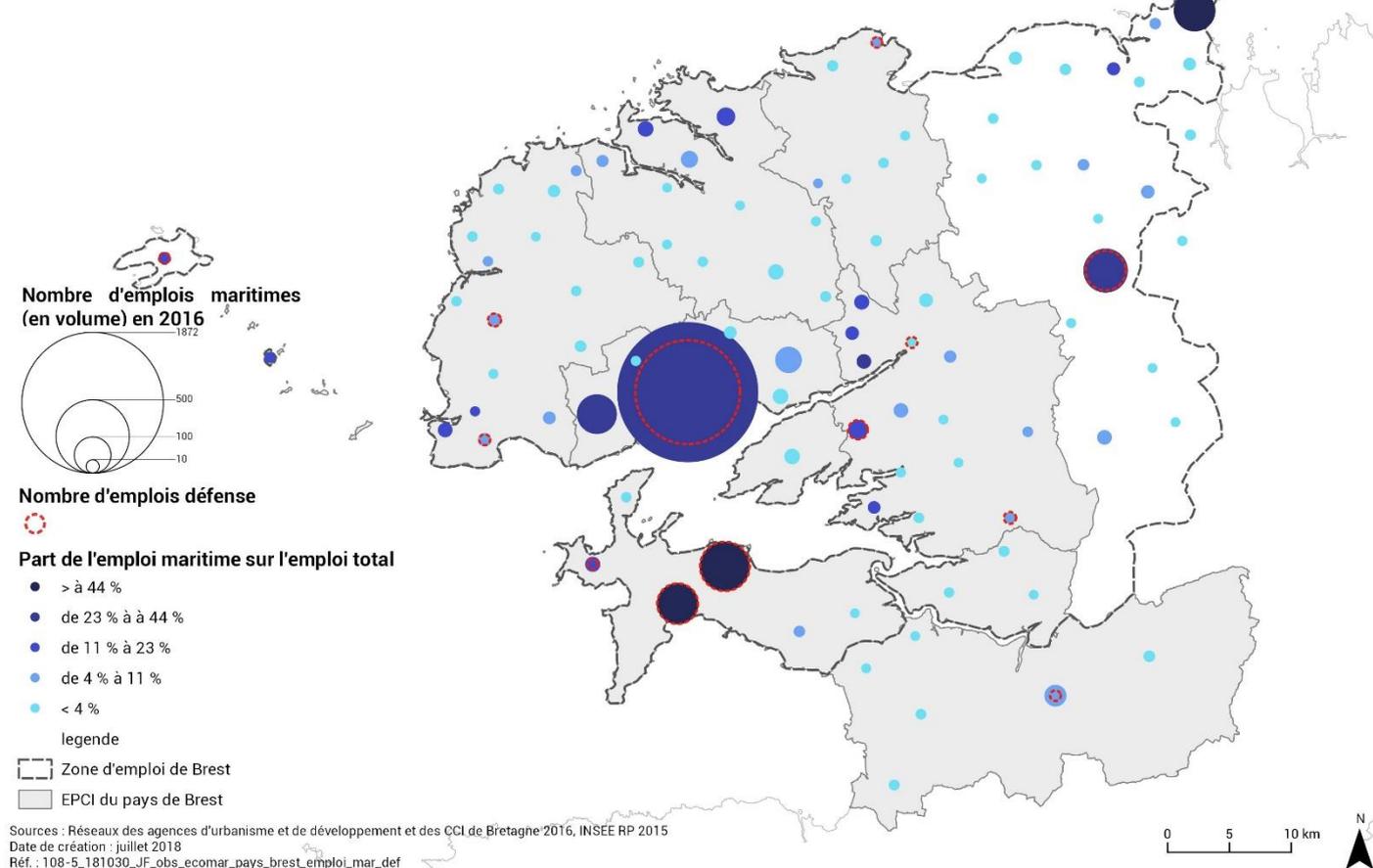


16%
de l'emploi total
dans le pays de Brest



910
établissements
publics et privés
dans le pays de Brest

Répartition des emplois maritimes dans le pays et la zone d'emploi de Brest en 2016



➤ CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DE LA METROPOLE ET DU PAYS DE BREST

18 rue Jean Jaurès – BP 61321 – 29213 BREST CEDEX 1 – Tél. 02 98 00 62 39 – 02 98 33 51 79

Contact : maryse.larpent@conseil-developpement-brest.fr ; alice.gout-roue@conseil-developpement-brest.fr



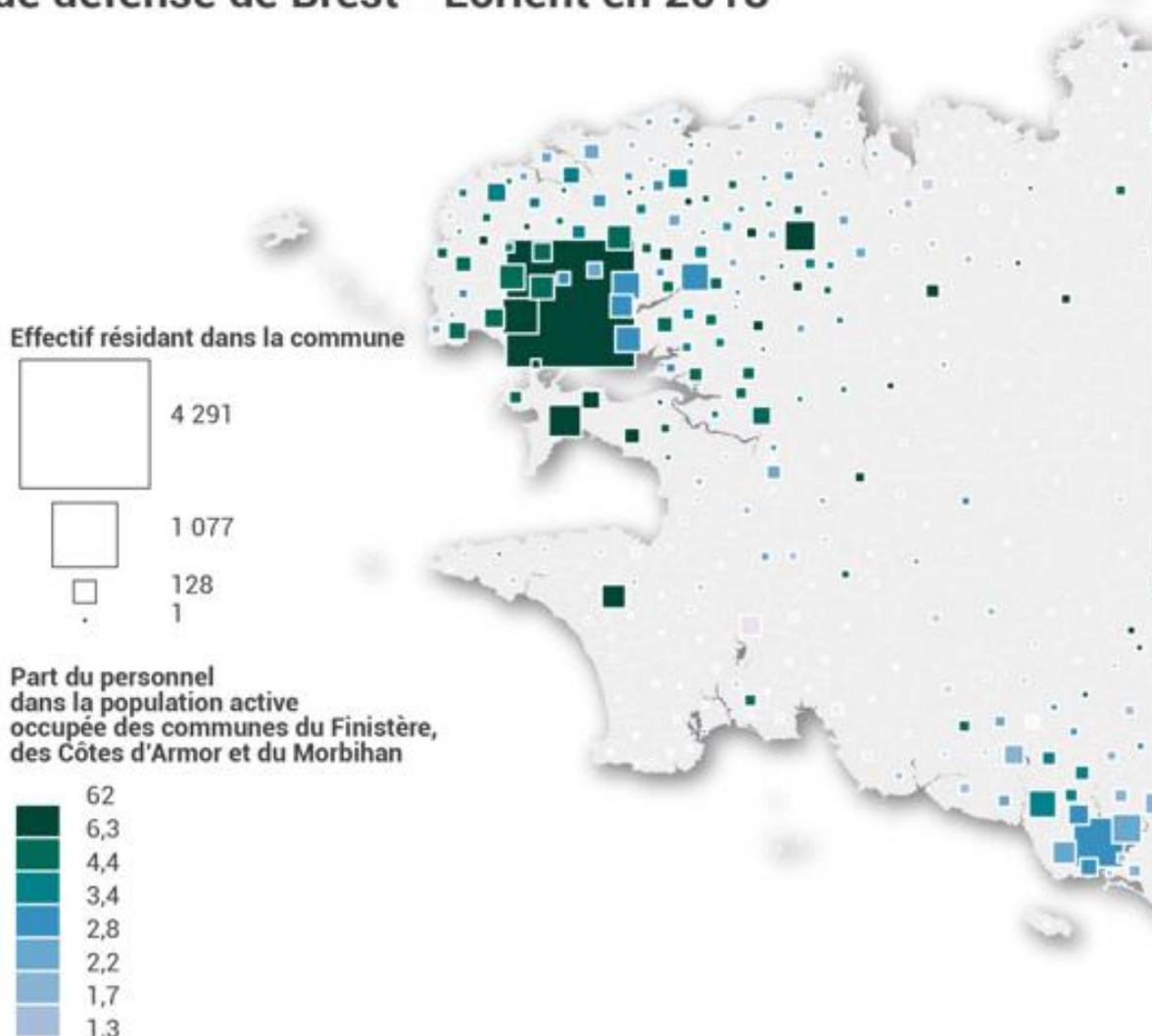
En 2018 - La Défense (activités militaires plus SHOM et ENSTA) en Pays de Brest

Stabilisation des effectifs pour la décennie à venir

- 15 800 ETPT après une forte décroissance
- (Naval Group est passé de 7500 en l'an 2000 à 2500 ETPT aujourd'hui)
- Fin de l'IPER M51 et Contrats MCO Navires surfaces (Floréal)

Forte présence des personnels dans l'ensemble du territoire

Lieu de résidence du personnel de la base de défense de Brest - Lorient en 2018





En 2018, La Défense en Pays de Brest : *Quelles perspectives ?*

Principales incertitudes à moyen terme : décisions nationales et extérieures

Tensions géopolitiques et financements

Quelle reconversion économique après cession progressive du fond de Penfeld ?

Quels sont les choix stratégiques de Naval Group ?

- dans les EMR
- dans les autres activités de diversification

Quels sont les choix stratégiques de Brest Métropole ?

→ Accueillir de nouvelles activités maritimes partagées en Penfeld



En 2016 - La construction et la réparation navale en Pays de Brest 6200 emplois

Réparation militaire :

Naval group, 2700 personnes

Réparation civile

Grosse réparation civile : 500 personnes dont 300 sous-traitance
(travailleurs détachés)

Réparation civile moyenne : 260 personnes

Equipementiers :

Thales et autres : 2330 personnes

Bureau d'études Techniques (BET) et ingénierie : 620 personnes

Pas de construction neuve depuis 15 ans



CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DE LA METROPOLE ET DU PAYS DE BREST

18 rue Jean Jaurès – BP 61321 – 29213 BREST CEDEX 1 – Tél. 02 98 00 62 39 – 02 98 33 51 79

Contact : maryse.larpent@conseil-developpement-brest.fr ; alice.gout-roue@conseil-developpement-brest.fr



En 2016 - La réparation navale en Pays de Brest *Quelles perspectives?*

Réparation militaire : stabilité liée à la maintenance des SNLE

Réparation civile : Brest une place comme une autre dans un marché très concurrentiel

Grosse réparation civile : très cyclique en fonction de l'économie mondiale
Réparation civile moyenne : marchés locaux bien intégrés dans le port
Importance du foncier portuaire

Equipementiers : Marchés extérieurs dont une partie très concurrentielle

Rechercher la complémentarité entre les acteurs de C&R navale en Finistère, voire en Bretagne :

Pas de relance envisagée de la construction neuve, d'autres activités possibles :
- Élévateur à bateaux de 500 tonnes (réparation navale)
- Remotorisation des ferries et paquebots
- Construction, *Refit* et maintenance plaisance et grande plaisance

Porter l'innovation et savoir-faire en valorisant les BET et ingénierie



En 2018, les Energies marines renouvelables en Pays de Brest

Objectifs Programmation Pluriannuelle de l'Énergie

40% de l'énergie consommée en 2040 proviendrait des énergies renouvelables

Changement de modèle et d'échelle de production de l'énergie :

→ une éolienne flottante produit 10 fois plus d'énergie qu'une éolienne terrestre

→ Choix en 2021 du mix énergétique pour 2050 entre EPR et éolien flottant

Première étape en 2019 :

Fabrication des 70 fondations du champ d'éolien posé de Saint-Brieuc
Projet de 4 éoliennes flottantes expérimentales de Groix, (EOLFI et Naval group) : **enjeu majeur pour le Pays de Brest**

Deuxième étape avant 2024 :

Préparation infra et industrielle sur le polder de Brest pour le premier champ des 70 éoliennes flottantes si réussite de la première étape



CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DE LA METROPOLE ET DU PAYS DE BREST

18 rue Jean Jaurès – BP 61321 – 29213 BREST CEDEX 1 – Tél. 02 98 00 62 39 – 02 98 33 51 79

Contact : maryse.larpent@conseil-developpement-brest.fr ; alice.gout-roue@conseil-developpement-brest.fr



En 2018, les Energies marines renouvelables en Pays de Brest : *Quelles perspectives ?*

Atouts : Brest doit profiter de l'expérience acquise pour préparer une offre de prestation et d'expertise la plus complète possible en s'appuyant sur :

- la rade protégée de Brest
- le polder dédié
- la forme radoub n°3 disponible
- une expertise et un savoir-faire reconnus
- un potentiel de main d'œuvre

Les éoliennes flottantes sont une des pistes pour développer en nombre l'emploi maritime d'ici 10 ans : premier champ industriel doit être réalisé en 2024 (sud Bretagne), potentiellement suivi de deux autres.

Créer un cluster spécifique EMR à Brest avec partenaires industriels (notamment de rang 1 type Damen, Naval group), institutionnels (Région, Brest Métropole, CCI,...) et d'innovations techniques.

Impliquer la population du Pays de Brest



Pêche, aquaculture et algues en Pays de Brest : Quelles perspectives ?

Une biodiversité fragile sensible aux changements (pollutions, climatiques)

- Besoin d'espaces marins protégés pour contrer les baisses des ressources et accompagner les activités à venir
- Construction et partage des connaissances et des savoirs
- Anticipations des changements et luttés contre les pollutions

*S'appuyer sur un milieu et un acteur exceptionnel :
Le Parc Naturel Marin d'Iroise, terre d'expérimentation*

Des métiers peu connus : renouvellement des populations de pêcheurs/algoculteurs

- Valorisation des métiers et des formations
- Visibilité des activités polyvalentes et innovantes
- Forte présence des ports (17 sites)

Soutenir les ports en s'appuyant sur des acteurs polyvalents, ancrés sur le territoire

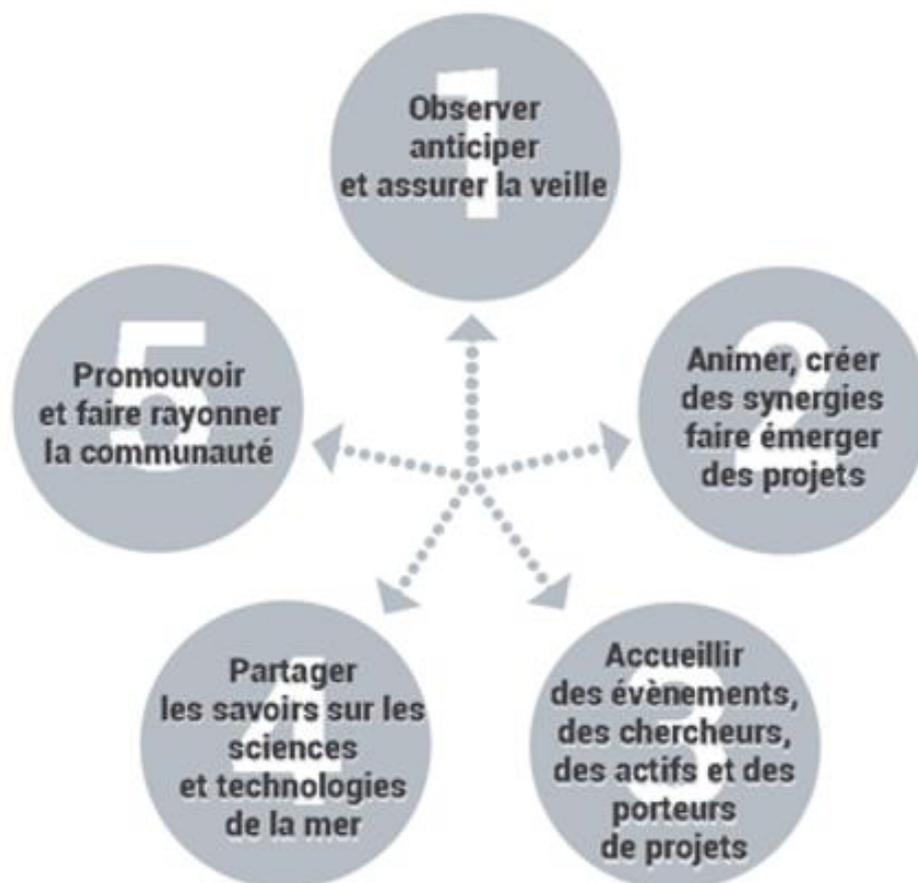
Un regard à construire : accepter les espaces de l'exploitation de la ressource marine

- Valorisation économique perfectible des produits marins
- Reconnaissance des besoins et priorités des activités halieutiques dans les espaces marins et littoraux (habitat secondaire)
- Mise en valeur des activités

Labellisation « produit marin d'Iroise »



En 2018 - L'enseignement supérieur et la recherche en Pays de Brest



24 unités de recherche
dont 11 rattachés au CNRS

730 chercheurs et enseignants-chercheurs
1600 étudiants

Interdisciplinary School for blue panet ISblue

Ecole universitaire de recherches en sciences et technologies marines

Campus mondial de la mer, approche pluridisciplinaire des acteurs académiques, institutionnels et économiques

Coopération internationale autour du Bassin Brest-Roscoff - Concarneau

> CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DE LA METROPOLE ET DU PAYS DE BREST

18 rue Jean Jaurès – BP 61321 – 29213 BREST CEDEX 1 – Tél. 02 98 00 62 39 – 02 98 33 51 79

Contact : maryse.larpent@conseil-developpement-brest.fr ; alice.gout-roue@conseil-developpement-brest.fr



L'enseignement supérieur et la recherche en Pays de Brest *Quelles perspectives ?*

Une reconnaissance internationale :

- Stabiliser les financements publics et privés des recherches et formations
- Accentuer les coopérations internationales

Innovations et appropriation citoyenne :

La recherche au service de la filière pour accompagner les changements à venir sur le territoire (coquille Saint-Jacques, ...) : quels financements ?

Une formation universitaire aux enjeux maritimes

Accompagner l'enseignement et les formations sur l'éducation maritime pour porter l'éducation à la maritimité

Un territoire comme zone atelier et porteur d'une dynamique économique
Favoriser le passage de la recherche à l'activité économique et à l'acceptabilité sociale dans le Pays de Brest



En 2018, Le Nautisme en 2018 dans le Pays de Brest

314 acteurs dans le secteur et 1 378 emplois

Trois grands secteurs d'activités qui représentent plus d'un tiers des emplois finistériens dans ce secteur

Les activités encadrées du nautisme : 84 structures et 235 ETPT

Les activités de services, commerciales et industrielles : 151 établissements, 1 100 ETPT

Construction : 7 entreprises et 20 ETP

Réparation-maintenance : 40 entreprises et 302 ETP

Services aux navigants : 25 entreprises et 223 ETP

Commerce : 29 entreprises et 275 ETP

Équipementiers : 34 entreprises et 141 ETP

Course au large : 5 entreprises et 17 ETP

Services entreprises : 11 entreprises et 51 ETP

Encadrement filière : 10 entreprises et 52 ETP

Les ports de plaisances : 41 ports et 38 ZMEL (Zones de Mouillage EL), pour un minimum de 40 emplois ETPT



En 2018, Le Nautisme en 2018 dans le Pays de Brest

Une maritimité exceptionnelle :

- Rade de Brest, Mer d'Iroise, Abers, Presqu'île, îles et de plans d'eau intérieurs
- 5 ports structurants, 74 ports et zones de mouillage, 10 439 postes de plaisance
- Des sites de pratiques diversifiées répartis sur 600 km de linéaire côtier.

Un secteur économique et social dynamique :

- 314 entreprises, associations ou établissements publics,
- Des savoir-faire et des productions de qualité (industrie, services et commerce)
- 84 structures d'activités (dont 15 centres nautiques, de classes de mer, clubs...)
- Des collectivités locales accompagnantes (équipements nautiques et activités scolaires)

Une pratique nautique diversifiée :

- sportive et scolaire (7 200 élèves)
- de loisir (128 800 pratiquants encadrés et 100 000 pratiquants en activités libres)

Des faiblesses identifiées :

- Manque de stratégie et gouvernance éparpillée des ports
- Faible structuration des acteurs de la filière (très petites entités)
- Trop peu de jeunes de la Métropole pratiquent une activité nautique ou maritime
- Vieillesse de la population de plaisanciers, acteurs de l'animation des ports
- Infrastructures portuaires et nautiques vieillissantes

Une image à capitaliser pour le tourisme et l'attractivité du Pays de Brest

CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DE LA METROPOLE ET DU PAYS DE BREST

18 rue Jean Jaurès – BP 61321 – 29213 BREST CEDEX 1 – Tél. 02 98 00 62 39 – 02 98 33 51 79

Contact : maryse.larpent@conseil-developpement-brest.fr ; alice.gout-roue@conseil-developpement-brest.fr



En 2018, Le Nautisme en 2018 dans le Pays de Brest Quelles perspectives ?

Mettre le nautisme, et par lui, la maritimité au cœur de la stratégie « Pays de Brest »

Faire du nautisme,

- un acteur du développement territorial, porteur d'images positives (événements, population engagée, économie maritime, ...) porteur de lien social pour la population
- un acteur majeur du développement touristique.
- un contributeur majeur à l'éducation et à la culture maritimes

Créer, coordonner et promouvoir les circuits et les étapes de plaisance des Abers à la Presqu'île en passant par la Rade et ses rivières

S'appuyer sur la plaisance pour développer et dynamiser les économies portuaires, notamment pour les sites de petites tailles.

Aider à la structuration de la gouvernance du secteur au niveau du Pays de Brest dans une logique de cluster (type *Cornwall Marine Network*) :

- Développement de la filière productive (construction, équipementiers, produits divers,... Refit) en liens avec les autres secteurs de l'économie maritime et en donnant une large place à l'innovation.
- Développement des produits d'activités nautiques de qualité supérieure, attractifs, accessibles, variés et dans un environnement valorisé.



Conseil de développement
de la Métropole et du Pays de Brest
Commission Mer et littoral

Richesse maritime du Pays de Brest : on a tout pour réussir

Quelques fragilités,

- ... du milieu naturel (pollution et changement climatique),
- ... du milieu économique et social (donneurs d'ordres exogènes, gestions au fil de l'eau).

Construire un projet et une stratégie maritime pour le Pays de Brest

Maintenir et développer l'emploi maritime

- Difficultés de recrutement pour accroître activité et pour renouveler les personnels existants
- Insuffisance des formations Professionnelles

Valoriser nos ports : développer la multi-activité et les complémentarités

- activités maritimes : pêche, aquaculture, nautisme, tourisme, Construction et réparations, ...
- autres activités économiques

Prendre conscience de nos atouts maritimes

- réserve foncier portuaire , littoral et maritime (concurrence avec du tertiaire), SCOT maritime
- éducation et formations maritimes

Que fait-on de nos littoraux et de nos ports ?



CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DE LA METROPOLE ET DU PAYS DE BREST

18 rue Jean Jaurès – BP 61321 – 29213 BREST CEDEX 1 – Tél. 02 98 00 62 39 – 02 98 33 51 79

Contact : maryse.larpent@conseil-developpement-brest.fr ; alice.gout-roue@conseil-developpement-brest.fr

ANNEXE 4 : Compte-rendu de la visite du Port de Concarneau

Rencontre des commissions maritimes des conseils de développement de Cornouaille et de la Métropole et du Pays de Brest à Concarneau le 26 avril 2017

- Visite de la criée de Concarneau

Equipements :

- Système de vente informatisée et achats à distance
- Halle à marée : 15 000 m²
- Chambre froide : 1 350 m²
- Machine à laver : 700 caisses de criée par heure
- Silo à glace : 40 tonnes par jour
- Pontons pour les professionnels

Activité :

4 810 tonnes en 2016 sur 48 500 tonnes passées en criée dans le Finistère

Principales espèces vendues en 2014 :

- Sardine : 795 008 kg
- Langoustine sud : 563 257 kg
- Baudroie : 550 926 kg
- Merlu : 546 643 kg
- Eglefin blanc : 290 782 kg
- Lingue franche : 192 335 kg
- Lieu jaune : 175 766 kg
- Merlan vidé : 167 566 kg
- Cardine blonde : 140 748 kg
- Mulet : 133 064 kg

La criée fonctionne essentiellement avec la pêche côtière avec une quarantaine de bateaux. Il ne reste plus qu'un bateau hauturier à Concarneau. La traçabilité mise en œuvre aujourd'hui permet de connaître le nom du bateau, le lieu et la date de pêche. Cela apporte une connaissance fine des quantités et garanti le respect des quotas.

Comme ailleurs, la criée permet aux professionnels d'accéder au marché via internet. Cet outil est en fort développement et le nombre de ventes à distance croît régulièrement et concernent désormais 50% des ventes.

Les pêcheurs côtiers misent aujourd'hui sur la qualité, à l'image du [bateau Annaëlle](#) qui traite son poisson à la japonaise, ce qui fait que les prix de vente sont parfois plus élevés à Concarneau que dans d'autres ports.

En cas d'invendus, le prix de retrait est fixé par l'organisation professionnelle « [Pêcheurs de Bretagne](#) », qui en effectue le rachat est effectué et se charge de la revente (jamais au-dessus du prix de rachat en théorie), notamment à des industriels de l'agroalimentaire ou à des conserveries.

 CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DE LA METROPOLE ET DU PAYS DE BREST

18 rue Jean Jaurès – BP 61321 – 29213 BREST CEDEX 1 – Tél. 02 98 00 62 39 – 02 98 33 51 79

Contact : maryse.larpent@conseil-developpement-brest.fr ; alice.gout-roue@conseil-developpement-brest.fr

Des investissements vont être réalisés afin de moderniser les infrastructures et le matériel. Aujourd'hui, elles nécessitent beaucoup de manutention qui accentuent la pénibilité du travail.

Des visites touristiques sont organisées en saison estivales. Etant donné leur succès auprès des touristes, il a fallu limiter la taille des groupes pour des questions d'hygiène et de sécurité.

- Le Mareyage :

Les activités de mareyage représentent 12 entreprises et 250 emplois à Concarneau sur 2 300 en France. L'entreprise Le Vennec emploie 38 salariés dont 5 à Erquy. Son activité principale est le filetage. Face à la concurrence, l'entreprise a engagé une diversification. Elle a développé de nouveaux marchés en circuit courts vers les collectivités et ouvert un point de vente directe aux particuliers. Son chiffre d'affaire se répartit ainsi :

- GMS : 50%
- Grossistes français : 26 %
- Export Union Européenne : 15%
- Vente directe : 9%

Les activités de mareyage sont très concurrentielles, et les marges très faibles (en



moyenne 0,5%). Les clients sont de plus en plus difficiles et volatiles. Le secteur doit également faire face à la concurrence du groupe Intermarché qui a sa propre flottille de pêche et des parts dans certains armements (30% de l'armement bigouden du Guilvinec) et casse les prix en vendant même parfois à perte.

La moitié de la production de l'entreprise est vendue aux Grandes et Moyennes Surfaces (directement ou via les centrales d'achat), 15% à l'export et 9% directement

dans la poissonnerie Le Vennec attenante à l'atelier (20 tonnes de langoustines en 2016 !) et enfin 9% vers les cantines des collectivités territoriales en circuit court.

Pour faciliter le travail des mareyeurs, il serait souhaitable que les pêcheurs fournissent de l'information sur le niveau de pêche lorsqu'ils sont en mer de façon à démarcher les clients et faire de la prévente.

La diversification de l'activité est donc une nécessité. D'autant plus qu'en 10 ans 20% des espèces sont sorties du marché.

En ce qui concerne la main d'œuvre, la profession rencontre des difficultés de recrutement. Il n'existe pas de formation et l'apprentissage du métier nécessite 2 à 3 ans de formation.

Selon Monsieur Levenec, Il n'y a pas de projet politique en Cornouaille sur l'économie maritime et la pêche. Il n'y en a pas non plus en France où les activités de mareyage ne représentent que 300 entreprises et 1 200 emplois (à vérifier). La profession manque également de cohésion et d'organisation pour défendre ses intérêts face à la grande distribution.

- **Entretien avec Pascal Piriou, chantiers Piriou, président de l'interprofession du port de Concarneau, membre de Bretagne pôle naval et du GICAN (Groupement des industries de construction et activités navales).**

1 – Présentation de l'entreprise (source : Site Internet www.piriou.com)

Historique

Un demi-siècle d'expérience et de croissance continue ont fait de PIRIOU l'un des spécialistes de la construction et de la réparation navale de navires de taille moyenne.

De 1965 à la fin des années 80, PIRIOU s'est établi une solide réputation dans le monde de la construction et de la réparation des bateaux pour la pêche artisanale et semi-industrielle.

Au début des années 90, c'est l'amorce d'une diversification sectorielle, tant au niveau de la réparation navale qu'au niveau de la construction, avec la jumboïsation d'un chalutier de 50 à 70 m et la construction d'un supply de 70 m pour l'offshore pétrolier.

Toujours dans le souci de rester compétitif et de répondre aux attentes des clients, PIRIOU s'est implanté à l'étranger entre 2001 et 2006.

Grâce à une ingénierie performante (études, approvisionnement, logistique), conjugée aux sites industriels implantés mondialement, le groupe PIRIOU apporte à ses clients des solutions globales personnalisées, de la conception des navires à la construction, jusqu'au maintien en conditions opérationnelles durant l'exploitation du navire.

PIRIOU est devenu un groupe français fortement internationalisé : il est actuellement implanté en France, en Pologne, au Nigéria et au Vietnam où sont réalisés les trois métiers du groupe.

Stratégie

PIRIOU a décliné le concept de « penser global, agir local », en une stratégie concrète qui répond à la forte demande de proximité et de réactivité de tous les armateurs.

Etre là où les clients ont besoin de nous...

En exportant le savoir-faire accumulé depuis des décennies à Concarneau par l'implantation de sites de production à l'étranger et en renforçant le cœur du groupe avec une ingénierie centralisée.

PIRIOU propose des solutions techniques sur mesure, clés en main en réunissant à chaque fois une équipe homogène constituée de partenaires sélectionnés au sein d'un réseau ouvert de sous-traitants non exclusifs, spécialisés dans leurs métiers respectifs.

Cultiver la complémentarité des deux activités construction et réparation navale sur un même site...

Différents mais complémentaires, ces deux métiers permettent d'offrir aux clients la gamme complète des compétences dont ils ont besoin.

Développer la diversification sectorielle

PIRIOU poursuit sa diversification en développant la construction de navires à forte valeur ajoutée dans le domaine de la Défense, de la pêche, du remorquage, de l'offshore pétrolier, du service public et des navires de service, en s'affirmant dans la réparation navale de grandes unités avec l'expérience acquise en termes d'ingénierie de contrat

➤ **CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DE LA METROPOLE ET DU PAYS DE BREST**

18 rue Jean Jaurès – BP 61321 – 29213 BREST CEDEX 1 – Tél. 02 98 00 62 39 – 02 98 33 51 79

Contact : maryse.larpent@conseil-developpement-brest.fr ; alice.gout-roue@conseil-developpement-brest.fr

2 – Echanges

La société Piriou est une entreprise familiale qui emploie 410 salariés en France (330 à Concarneau et 80 à Lorient). Elle y réalise 100 millions d'euros de chiffre d'affaires et est le 3^{ème} chantier naval français derrière DCNS et STX. L'effectif total de la société est de 1040 personnes. Elle s'est développée à l'international (Vietnam, Nigéria, Algérie et Pologne) et y réalise un CA identique à celui de Concarneau (100 M€) sur les secteurs de l'off-shore et de la pêche en construction et réparation. Ce développement international génère 40 emplois au siège à Concarneau. Aujourd'hui, la principale concurrence vient du Vietnam et de l'Espagne où les coûts ont fortement baissé du fait de la crise économique.

S'appuyant sur des entreprises de la filière créées et portées par des propriétaires du bassin de Concarneau, elle offre une autre dynamique que le bassin de réparation-construction navale brestoïse où les entreprises sont généralement des filiales de groupes et dont la stratégie se décide ailleurs.

La conjoncture et les perspectives d'avenir.

Pour Pascal Piriou, « de grosses difficultés sont à venir en Bretagne » en raison d'un environnement public mouvant et d'une aide aux investissements qui se raréfie, même si aujourd'hui [la Région](#) est propriétaire de ces ports. La CCI Bretagne Occidentale est concessionnaire de ceux de Concarneau et Brest et une SEM a obtenu la concession de celui de Lorient.

Le paysage industriel se recompose. Il y a forte concurrence entre Piriou et STX dans le domaine de la construction navale de taille moyenne (<120 m.), mais atténuée en ce qui concerne la réparation. Piriou s'est installé à Lorient dans le cadre d'un accord entre Piriou Naval et DCNS qui a abouti à la création de [Kership](#), ce qui lui permet de développer le marché Défense. Le marché est concurrentiel et en mutation. Ainsi, hormis la Défense, il n'y a pas de marché domestique à Concarneau. La pêche maritime continue à se rétracter. La grande réparation navale se porte mal à Brest. Cette difficulté, provient de la concurrence internationale et du coût horaire par rapport à des acteurs beaucoup plus compétitifs, situés en Espagne et en Pologne. Les armateurs n'ont donc aucun intérêt à s'arrêter à Brest.

Les ports présentent des projets d'investissement concomitants. La Région devra donc procéder à des arbitrages sinon les nouveaux outils ne feront qu'engendrer une guerre commerciale régionale inquiétante pour la survie des entreprises.

Lorient et Concarneau ont décidé de créer une interprofession commune Bretagne Sud afin de limiter cette concurrence qui laisse Brest de côté. Le problème de Lorient, et surtout de Brest, provient d'une trop grande dépendance vis-à-vis de DCNS et de centres de décision extérieurs.

Une des autres difficultés réside dans un gros problème d'emploi-formation dû essentiellement à des cycles économiques rapides nécessitant une forte mobilité des personnes. Aujourd'hui, les chantiers Piriou n'ont pas de problème de main d'œuvre, ils font appel à des entreprises polonaises qui leur envoient des équipes d'ouvriers sur des contrats à durée limitée (environ 80 personnes). Pour l'entreprise, cette main d'œuvre a un coût similaire à celui des ouvriers embauchés localement : les entreprises d'intérim polonaises augmentent leurs tarifs en fonction de la demande. A l'heure actuelle, il ne semble pas y avoir de solution pour améliorer la situation du fait de l'absence de vision globale et de prise en compte des besoins des professionnels face à des cycles économiques très rapides et profonds.

➤ CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DE LA METROPOLE ET DU PAYS DE BREST

18 rue Jean Jaurès – BP 61321 – 29213 BREST CEDEX 1 – Tél. 02 98 00 62 39 – 02 98 33 51 79

Contact : maryse.larpent@conseil-developpement-brest.fr ; alice.gout-roue@conseil-developpement-brest.fr

Plus globalement, Monsieur Pascal Piriou considère qu'il est difficile de faire connaître les enjeux économiques des entreprises dans la sphère publique.

- **La SEMCAR : Société d'exploitation des moyens de carénage**
[\(<http://www.semcar.com/pages/historique.php>\)](http://www.semcar.com/pages/historique.php)

La visite et la rencontre ont été réalisées par Olivier Gouyec, directeur depuis 2011. Créée en 1997, la SEMCAR est une SARL composée de 23 associés membres de l'interprofession du port de Concarneau. Elle gère les trois engins de carénage du port de Concarneau et doit son existence au projet de construction de la cale sèche. La SEMCAR permet d'échouer des navires de 12 à 110 mètres grâce à une cale sèche, un slipway et un ascenseur à bateau d'une capacité de 2000 tonnes. Ces infrastructures seront complétées prochainement par un élévateur à bateau.

C'est grâce à la création de cette société et à la volonté des entreprises que le port de Concarneau a pu se doter des infrastructures nécessaires au développement de la construction réparation navale. En effet, face aux difficultés de financement, les professionnels ont décidé d'investir dans ce projet et de créer la Sarl SEMCAR pour assurer la gestion des infrastructures portuaires. Il s'agit d'un montage financier qui permet à la CCI d'être propriétaire des outils sans charge financière. Ainsi, c'est la CCI qui a sollicité les subventions et les emprunts et la SEMCAR lui rembourse les annuités de remboursement ainsi que l'amortissement. L'ensemble des équipements fonctionne à flux tendu du fait de l'activité importante des professionnels, notamment en réparation et gros entretien.

Le Slipway : De 12 à 42 m environ, mais maximum 8,40 m de large et 400 Tonnes. Construit par la société Joseph Paris et mis en service en 1955, le Slipway, permet de sortir le bateau de l'eau et de le charioter vers un garage. Les bateaux sont centrés sur un ber solide de l'appareil, lui-même halé par deux treuils électriques. Trois de ces bers (côté Est) permettent d'atteindre les limites de l'appareil, à savoir, **400 tonnes**, les trois autres ne permettent pas de dépasser **350 tonnes**.



En tout c'est donc six bateaux qui peuvent être au sec en même temps sur le site du **Slipway**. Le garage nord-est permet d'accéder au **hangar de sablage** de la **S.A.E.N.**

La manœuvre de hissage d'un bateau dure environ une heure, le tirant d'eau maximum admissible est de 4,50 m. Il est demandé de présenter des navires sans aucune gîte et d'éviter tout transfert de poids durant le séjour.

Le slipway va être remplacé par un nouvel équipement, un élévateur à sangles de 400 tonnes, construit en Italie, qui vient d'être livré et qui sera opérationnel dès l'achèvement des travaux de la darse (en cours).

L'Elévateur à bateaux : Jusqu'à 14 m de large et 95 m de long



Inauguré en 1978, l'élevateur, construit par la société Joseph Paris, comme le slipway, permet de hisser un bateau jusqu'à 95 m sur chacun de ses deux bers. Les bers étant sécables, on peut donc monter trois, voire 4 bateaux d'une quarantaine de mètres. Le poids maximum admissible par l'élevateur est de 2000 T, mais demande à être réparti équitablement de l'avant à l'arrière de l'appareil. On préfère donc parler de 544 tonnes maximum sur chaque traverse, ou de 33,3 tonnes au ml.

Dans un premier temps le navire est positionné au centre de l'estacade, puis échoué et attiné sur le ber solidaire de la plateforme.
Un nouvel élévateur à bateau d'une capacité de 400 tonnes sera mis en service prochainement.

La Cale Sèche : 130 m de long - 27 m de large - 10,80 m de profondeur, cote marine du radier : - 4,50 m.

Inaugurée le 03 février 2002 par le Préfet du Finistère, la cale sèche a en fait été mise en service le 10 janvier à l'entrée du catamaran "Solidor V", de la compagnie "Emeraude lines" assurant la liaison Saint-Malo - Jersey.



Depuis, elle a accueilli des navires de toutes sortes, du pétrolier de 105 m "Elven" de la compagnie Socatra, au chalutier "Cap St.Georges" en passant par le Supply "Luzolo", les navires océanographiques "Le Suroit" et "La Thalassa", la quasi-totalité de la flotte sablière de la façade atlantique, le senneur "Cap Bojador", jusqu'au trois mats barque

hollandais "Artémis".

Selon la hauteur d'eau dans le bassin il faut environ 2 heures pour remplir la cale, et pouvoir en ouvrir la porte. Celle-ci, manœuvrée par un seul homme, est montée sur rails et s'ouvre ou se ferme en une dizaine de minutes.

La SEMCAR a en projet la couverture de la cale sèche afin d'améliorer la productivité de l'équipement. Le coût serait de 8 millions d'euros mais le financement n'est pas encore réuni.

Ce sont environ une cinquantaine d'entreprises qui travaillent grâce à ces équipements, ce qui assure l'emploi de 1 250 personnes sur le port autour de la réparation et construction navale.

La SEMCAR emploie 8 personnes, génère un chiffre d'affaires annuel de 1M€ et accueille en moyenne 15 personnes par an.

